



Fiche d'urgence

Année scolaire 2017/2018

Fiche à remplir recto-verso et à joindre au dossier

Pour les élèves de PS, ce document doit être remis dûment complété obligatoirement le jour de la visite médicale.

Cette fiche accompagnera impérativement l'élève lors de toute hospitalisation.

Nom de l'enfant : Prénom

Classe : Date de naissance : Sexe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal

..

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° de téléphone professionnel du père : Poste

3. N° de téléphone professionnel de la mère : Poste

4. Nom et N° de téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence :

.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital de l'Hôtel Dieu de France.

Autre hôpital (précisez) :

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

La famille autorise l'administration du GLFL à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'intervention médicale ou chirurgicale urgente, dans la mesure où les personnes ci-dessus mentionnées ne pourraient être jointes rapidement.

A, le

Signature des parents

Partie à compléter par le médecin de famille

Vaccinations (date du dernier rappel)

Diphtérie – tétanos : Polio :

Rubéoles-Oreillons-Rougeole : Varicelle :

Hépatite B :

Observations particulières

Merci d'indiquer, ci-dessous, les observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

.....
.....
.....
.....

Médecin traitant

Nom du médecin traitant :

Adresse :

.....
.....

N° de téléphone :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

NB : Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière scolaire de l'établissement